

**DELIBERATION N° CP 12-297****DU 29 MARS 2012**

1. Attribution de subventions dans le cadre du programme d'actions 2012-2013 du dispositif :  
« Questions de sciences, enjeux citoyens ».

2. Affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre du dispositif DIM (programmes 2007 à 2011)

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU La délibération du Conseil Régional n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU La délibération du Conseil régional n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU La délibération n°CR 72-10 du 19 novembre 2010 relative à « La politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche - délibération cadre 2011-2016 » ;
- VU La délibération n° CR 31-07 du 14 février 2007 relative au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 ;
- VU La délibération n°CP 07-283 du 22 mars 2007 relative au soutien au programme 2007 du DIM Sciences économiques ;
- VU La délibération n°CP 07-653 du 13 septembre 2007 relative au soutien au programme 2007 du DIM Logiciels et systèmes complexes ;
- VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2012 ;
- VU Le rapport CP 12-297 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU L'avis de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- VU L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Programme PJ 92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 392007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique ».

Décide de participer dans le cadre du Contrat de Projets Etat / Région 2007-2013 au financement des projets détaillés en annexe 3 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de huit subventions d'un montant maximum prévisionnel de 612 330 € et déclinées comme suit :

- 201 000 euros en fonctionnement à l'association Fondation 93
- 95 130 euros en fonctionnement à l'association Parc aux étoiles
- 71 200 euros à l'association Planète Sciences
- 55 000 euros à l'association Savoir Apprendre
- 55 000 euros à l'association Les Petits Débrouillards
- 45 000 euros à l'association Science Technologie Société

- 45 000 euros à l'association Terre Avenir
- 45 000 euros à l'association Paris Montagne

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par l'article 2 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 612 330 € disponible sur le chapitre budgétaire : 939 Action économique, Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme PJ 92-007 (392007) « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 392007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique » du budget 2012.

Cette affectation relève du Contrat de projets 2007-2013 :

- Grand projet 4 « conforter le rayonnement international de la région capitale »
- Volet 45 « Recherche et Innovation »
- Projet 4514 « Question de sciences, enjeux citoyens

### **Article 2 :**

Programme HP 92-006 « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur », Action 19200601 « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur ».

Décide d'attribuer 505 017,37€ à la Fondation Ecole d'économie de Paris nécessaires au versement du solde des subventions de fonctionnement attribuées aux programmes 2007 du DIM Sciences économiques.

Décide d'attribuer 60 000 € à la Fondation Ecole d'économie de Paris pour permettre la fin de gestion des programmes 2007 à 2011 du DIM Sciences économiques.

Subordonne le versement de ces deux subventions de gestion à la signature de conventions conformes à la convention-type présentée en annexe 4 à la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 565 017,37 € disponible sur le chapitre budgétaire : 939 Action économique, Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme HP 92-006 (192006) « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur », Action 19200601 « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur » du budget 2012.

### **Article 3 :**

Programme HP 92-006 « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur », Action 19200601 « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur ».

Décide d'attribuer 424 953,15€ à la Fondation Campus Paris Saclay nécessaires au versement du solde des subventions de fonctionnement attribuées aux programmes 2007 du DIM Logiciels et systèmes complexes.

Décide d'attribuer 60 000 € à la Fondation Campus Paris Saclay pour permettre la fin de gestion des programmes 2007 à 2011 du DIM Logiciels et systèmes complexes.

Subordonne le versement de ces deux subventions de gestion à la signature de conventions conformes à la convention-type présentée en annexe 4 à la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 484 953,15 € disponible sur le chapitre budgétaire : 939 Action économique, Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme HP 92-006 (192006) « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur », Action 19200601 « Soutien aux Domaines d'intérêt majeur » du budget 2012.

JEAN-PAUL HUCHON

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,  
en application de l'article 7 de la loi  
du 22 juillet 1982, le 03 AVR. 2012

Le Président du Conseil Régional  
d'Ile de France



**ANNEXE 1 A LA DÉLIBÉRATION :  
ETAT RECAPITULATIF**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	29/03/2012	<b>N° de rapport :</b>	R0003454	<b>Budget :</b>	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	92 - Recherche et innovation
<b>Programme :</b>	192006 - Soutien aux Domaines d'Intérêt Majeur
<b>Action :</b>	19200601 - Soutien aux DIM

<b>Dispositif :</b>	00000351 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	R-2007--200630-1 - F-07-761/R-FONDATION ECOLE ECO DE PARIS/SOUTIEN PROGRAMME 07		
<b>Bénéficiaire :</b>	R34183 - ECOLE D ECONOMIE DE PARIS PARIS SCHOOLS OF ECONOMICS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	505 017,37 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
0,00 €	TTC	100 %	1 500 000,00 €

<b>Dossier :</b>	R-2007--211459-1 - CONV.IF-07-969/R FONDAT.COOP.SCIENT. DIGITEO - DIM LOGICIEL		
<b>Bénéficiaire :</b>	R35518 - FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE CAMPUS PARIS SACLAY		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	424 953,15 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
0,00 €	TTC	100 %	1 494 000,00 €

<b>Dossier :</b>	12005073 - Gestion DIMLSC		
<b>Bénéficiaire :</b>	R35518 - FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE CAMPUS PARIS SACLAY		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	60 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
0,00 €	TTC	%	60 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	29/03/2012	<b>N° de rapport :</b>	R0003454	<b>Budget :</b>	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	92 - Recherche et innovation
<b>Programme :</b>	192006 - Soutien aux Domaines d'Intérêt Majeur
<b>Action :</b>	19200601 - Soutien aux DIM

<b>Dispositif :</b>	00000351 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	12005077 - Gestion DIMeco		
<b>Bénéficiaire :</b>	R34183 - ECOLE D ECONOMIE DE PARIS PARIS SCHOOLS OF ECONOMICS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	60 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
60 000,00 €	TTC 100 %	60 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000351 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement) :</b>	1 049 970,52 €
--	----------------

<b>Total sur l'imputation 939 - 92 - 192006 - 19200601 :</b>	1 049 970,52 €
--	----------------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	92 - Recherche et innovation
<b>Programme :</b>	392007 - Soutien au dialogue Sciences-
<b>Action :</b>	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>Dispositif :</b>	00000515 - Questions de sciences, Enjeux citoyens
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	12002435 - F93 - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R15451 - ACPST F93		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	201 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
211 000,00 €	TTC 95,26 %	201 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	29/03/2012	<b>N° de rapport :</b>	R0003454	<b>Budget :</b>	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	92 - Recherche et innovation
<b>Programme :</b>	392007 - Soutien au dialogue Sciences-
<b>Action :</b>	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>Dispositif :</b>	00000515 - Questions de sciences, Enjeux citoyens
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	12002477 - ASTS - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R4641 - ASTS ASS SCIENCE TECHNOLOGIE & SOCIETE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	45 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
54 000,00 €	TTC 83,33 %	45 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	12002480 - PLANETE SCIENCES - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R12435 - PLANETE SCIENCES IDF		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	71 200,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
80 200,00 €	TTC 88,78 %	71 200,00 €	

<b>Dossier :</b>	12002482 - PARC AUX ÉTOILES - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R4488 - LE PARC AUX ETOILES		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	95 130,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
104 130,00 €	TTC 91,36 %	95 130,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	29/03/2012	<b>N° de rapport :</b>	R0003454	<b>Budget :</b>	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	92 - Recherche et innovation
<b>Programme :</b>	392007 - Soutien au dialogue Sciences-
<b>Action :</b>	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>Dispositif :</b>	00000515 - Questions de sciences, Enjeux citoyens
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	12002484 - TERRE AVENIR - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R37732 - TERRE AVENIR		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	45 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
54 000,00 €	TTC 83,33 %	45 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	12002486 - PARIS MONTAGNE - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R36430 - PARIS MONTAGNE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	45 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
54 000,00 €	TTC 83,33 %	45 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	12002487 - EXPLORADOME - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R31085 - ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	55 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
64 000,00 €	TTC 85,94 %	55 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	29/03/2012	<b>N° de rapport :</b>	R0003454	<b>Budget :</b>	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	92 - Recherche et innovation
<b>Programme :</b>	392007 - Soutien au dialogue Sciences-
<b>Action :</b>	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>Dispositif :</b>	00000515 - Questions de sciences, Enjeux citoyens
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	12002489 - PETITS DEBROUILLARDS - QSEC 2012		
<b>Bénéficiaire :</b>	R13436 - LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	55 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
64 000,00 €	TTC 85,94 %	55 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000515 - Questions de sciences, Enjeux citoyens :</b>	612 330,00 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 939 - 92 - 392007 - 392007014 :</b>	612 330,00 €
---	--------------

**ANNEXE 2 A LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION-TYPE  
ENTRE LA REGION ET LES OPERATEURS  
DEPARTEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
QSEC**

**Convention type N°****RELATIVE AU PROJET  
« QUESTIONS DE SCIENCES, ENJEUX CITOYENS »**

entre

**la Région Ile-de-France,**

sise au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris

représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON

désignée ci-après la Région

en vertu de la délibération n° CP-      du ...

d'une part,

et

**le porteur de l'activité,** « nom de la structure – statut juridique

N° de SIRET

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

sis à

représenté par son Président ou son directeur habilité à cet effet en vertu de la délégation de pouvoir du / habilité par délibération du Conseil d'Administration du .....

d'autre part,

Après avoir rappelé :

Dans le cadre de sa nouvelle politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région Ile-de-France a renforcé son action en faveur de la diffusion de la culture scientifique et du dialogue Sciences – Société auprès du grand public (rapport de cadrage N°CR 10-72 adopté en Conseil régional du 19 novembre 2010). La Région a décidé de confirmer son soutien au programme « Questions de Sciences, Enjeux Citoyens », ensemble d'actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique, technique et citoyenne inscrit au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

La Région Ile-de-France poursuit ainsi comme objectifs de :

- permettre à l'ensemble des franciliens de comprendre puis de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et leurs applications technologiques,
- face à ces avancées, stimuler les échanges entre le monde scientifique et les citoyens et permettre à ces derniers d'adopter eux-mêmes une démarche scientifique leur permettant de participer activement aux débats et aux choix de société sur ces questions.
- assurer la constitution d'un réseau fédérateur des principaux acteurs de la culture scientifique, technique et citoyenne sur l'ensemble du territoire francilien

**SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :****ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION**

Par délibération n° « numéro et date de la délibération », la Région a décidé d'octroyer une subvention de fonctionnement au bénéficiaire, afin de soutenir l'organisation des actions qui entrent dans le cadre des activités 2012-2013 du projet « Questions de Sciences, Enjeux Citoyens » effectuées du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013.

Les opérations correspondantes sont décrites dans l'annexe technique et financière à la présente convention.

**ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Le bénéficiaire a pour obligations de :

**A/ Obligations concernant l'opération subventionnée**

D'affecter la subvention à la réalisation du projet présenté en annexe technique et d'affecter les moyens humains et financiers pour mener à bien le projet précité.

Répondre auprès de la Région de toute question relative à l'organisation matérielle et au bon déroulement du projet.

Informers la Région des difficultés ou événements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder, voire d'interrompre l'exécution du projet.

Mettre en œuvre les outils de suivi nécessaires :

- au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale,
- au calcul des coûts de chaque action faisant l'objet de la présente convention

**B/ Obligations administratives**

Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme :

- à la réglementation en vigueur, pour un organisme public,
- au plan comptable général en vigueur, pour un organisme de droit privé.

Appliquer, s'il y a lieu, l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Communiquer à la Région, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de la personne habilitée à certifier les comptes.

Fournir à la Région, sur toute la durée de la convention :

- les comptes annuels : bilan et compte de résultat et annexe du dernier exercice certifiés, selon le cas, par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du code de commerce, un expert comptable ou la personne habilitée à certifier les comptes;
- le rapport d'activité annuel chiffré et détaillé par actions menées.
- un compte d'emploi de la subvention allouée par la Région et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.

Tenir la Région informée des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exercice de la présente convention.

Fournir les documents détaillés nécessaires aux versements (compte-rendu d'exécution, bilan financier du projet...) dans les délais prévus, tels que mentionnés dans l'article 4 « modalités de versement de la subvention régionale » de la présente convention.

Porter à la connaissance de la Région toute modification concernant notamment les statuts, le trésorier, le président, le commissaire aux comptes, la composition du conseil d'administration et du bureau.

Faciliter le contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, entre autres, par un accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Conservier les pièces justificatives de dépenses pendant dix ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

Pour chaque projet subventionné, le contrôle technique et financier est exercé sur pièce et sur place par la Région. Ce contrôle porte notamment sur les conditions d'utilisation de la subvention.

### C/ Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à :

Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action soutenue par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810181818 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par la Région.

L'invitation et l'intervention orale d'un représentant de la Région aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du projet, ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse est impérative.

La Région se réserve le droit d'utilisation des résultats relatifs à l'exécution de la présente convention, de leur publication et de leur communication à des tiers. Les photos pourront aussi être librement utilisées par la Région.

Les services concernés de l'Unité développement sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA REGION**

La Région s'engage à soutenir financièrement le projet désigné à l'article 1, à hauteur de ....% de son budget total prévisionnel éligible de ... Euros TTC ou HT en fonction de la récupération ou non de la TVA , soit un montant de subvention maximum de .... Euros, correspondant aux financements de tout ou partie des dépenses de fonctionnement liées à la réalisation du projet détaillé en annexe technique et financière à la présente convention.

Le montant de la subvention constitue un plafond.

Si les dépenses justifiées par l'organisme bénéficiaire sont inférieures au montant prévisionnel, l'aide régionale pourra être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux prévu.

La Région ne prendra pas à sa charge d'éventuels surcoûts.

La dépense est imputée sur le chapitre 939, code fonctionnel 92, programme PJ 92-007 du budget régional 2012.

#### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE**

Le bénéficiaire dispose d'un délai maximum d'un an à compter de l'attribution de la subvention pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu par application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut-être prorogé d'un an maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde de la subvention doit être présentée dans un délai maximum de 3 ans à compter de la demande de premier acompte.

A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc et le bénéfice de la subvention est perdu.

La subvention régionale pourra couvrir les dépenses éligibles liées à la réalisation du projet et engagées par le bénéficiaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2012. Conformément à la charte de partenariat signée par l'ensemble des acteurs, ce projet donne lieu à des actions entraînant des visites, des ateliers, animations, réalisation de supports, transport, etc.

##### Avances

Le versement d'avances, à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, peut être effectué si le bénéficiaire justifie ne pas disposer de trésorerie, dans la limite de 80% du montant de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

##### Acomptes

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le bénéficiaire, calculés en fonction du taux d'intervention régional, interviennent sur appels de fonds et au vu d'un document récapitulatif précisant :

- les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération,
- le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées

Un document synthétique décrivant l'état d'avancement du projet

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à la manifestation subventionnée. Le total des avances et acomptes ne pourra pas dépasser la limite de 80% de la subvention prévue.

##### Solde

Le versement du solde de la subvention est effectué sur appel de fonds, signé par le représentant habilité de la structure, qui certifiera l'achèvement et le paiement complet de l'opération.

Il sera en outre assorti d'un compte-rendu d'exécution final détaillé signé par le représentant de la structure et d'un bilan financier de la manifestation (dépenses/recettes), signé par le représentant de la structure et certifié exact par l'expert comptable, le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté) ou la personne habilitée à certifier les dépenses.

- Le versement de la subvention est effectué à l'ordre du compte :
- Ouvert au nom de .....
- Sous le numéro.....
- Nom de la banque.....
- Agence.....

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris cedex 02

## **ARTICLE 5 - RESTITUTION ÉVENTUELLE DE LA SUBVENTION**

Le reversement total de la subvention sera exigé en cas d'inexécution de la convention, notamment :

- dans le cas de non respect des obligations du bénéficiaire,
- en cas d'utilisation des fonds non conforme à leur objet,
- en l'absence de production du compte-rendu financier

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la convention dans les conditions prévues à l'article 8 « résiliation » ci-après.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des actions effectuées.

## **ARTICLE 6 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant préalablement approuvé par la Commission Permanente du Conseil Régional.

## **ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date d'attribution de la subvention par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale, ou à défaut, en cas d'application des règles de caducité figurant à l'article 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 8 – RÉSILIATION**

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

#### **ARTICLE 9 - PIÈCES CONTRACTUELLES**

- la convention,
- la fiche projet

Fait en trois exemplaires originaux à Paris,

Le

Le Président ou Directeur  
de la structure bénéficiaire

Le Président du Conseil Régional d'Ile-  
de-France Jean-Paul HUCHON

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION :  
FICHES PROJET  
« QUESTIONS DE SCIENCES, ENJEUX CITOYENS »**

- fiches techniques des 8 projets départementaux qui composent le programme d'actions  
2012-2013 – Saison 4

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002435</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet :</b> <b>F93 - QSEC 2012</b>
---------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	211 000,00 €	95,26 %	201 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		201 000,00 €

**Imputation budgétaire :**    939-92-6574-392007-PJ92-007  
   392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination                    : ACPST F93  
 Adresse administrative        : 70 RUE DOUY DELCUPE  
   93100 MONTREUIL  
 Statut Juridique                : Association  
 Représentant                    :

Objet                                : NC

Date de publication au JO     : 1 octobre 1982

N° SIRET                         : 32626238300036

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
 Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Les objectifs du dispositif sont de plusieurs ordres : intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens, chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut. Il s'agit par là de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des francilien-ne-s de comprendre et de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue des parcours de réflexion dans lesquels s'engagent durant plusieurs mois les groupes d'habitants participant, un débat de clôture d'ampleur régionale réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre, permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus.

Par tous ces aspects, QSEC est un dispositif structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

QSEC fait aussi du Conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes (associations de culture scientifique, universités et organismes de recherche, ONG, etc.) autour d'une opération commune et fédératrice.

### **Description :**

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile.

Ce dialogue entre ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

**Moyens mis en œuvre :**

## Coordination régionale

L'association F93 héberge la coordination régionale du projet, qui assure l'animation institutionnelle des organes dont se sont dotés les partenaires financiers et opérationnels de QSEC (comité de pilotage et comité scientifique), et assure le développement et la mise en œuvre des outils et aspects communs ou globaux du projet : communication (relations presse, supports papier, site Internet et réseaux sociaux), organisation du débat de clôture, évaluation du projet, réflexion et expérimentation en matière de médiation auprès des publics.

## Débat de clôture

A l'issue de chaque saison est organisé un débat de clôture d'ampleur régionale. Celui de 2013, qui se tiendra en mai ou juin, réunira 200 à 250 membres et représentants des groupes franciliens mobilisés. Accompagnés d'éminents spécialistes (chercheurs, acteurs de terrain, élus) qui seront là pour les entendre, ce sont eux qui prendront la parole, argumenteront, feront entendre leurs sensibilités.

Du point de vu organisationnel, le débat de clôture mobilise, en amont, en aval et le jour même de l'événement, une quinzaine de prestataires : pour l'animation du débat, pour la conception et production des documents distribués, pour la réalisation des vidéos projetées, pour la scénographie des lieux, pour la tenue du cocktail suivant la séance, pour la rédaction des actes, leur publication et leur diffusion nationale, etc. La conception et l'organisation générale du débat de clôture seront réalisées par la coordination régionale de QSEC.

Cet événement phare constitue, pour les groupes mobilisés comme pour chacun des partenaires associés, l'aboutissement de l'ensemble de la saison écoulée.

## QSEC en Seine-Saint-Denis

F93 est également l'opérateur chargé de mettre en œuvre QSEC sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. A ce titre, environ 12 groupes sont mobilisés et le programme d'activités de QSEC consiste avant tout à développer une réflexion personnelle sur le thème retenu. Pour les accompagner dans cette recherche, F93 met à disposition des ressources :

- des experts pouvant intervenir sur le lieu de rencontre du groupe, ayant pour missions d'aider les participants à approfondir le thème ou à le relier à d'autres problèmes. Ils peuvent également produire un témoignage en lien avec le thème
- des visites (musée, laboratoires, etc.) ayant également pour vocation de permettre au groupe d'aller le plus loin possible dans son travail de débat.

Une fois les parcours terminés, les 12 groupes ont la possibilité de diffuser sur leur ville une sélection de leurs réflexions. Cette action s'effectue en collaboration avec les services de communication des villes concernées, soit à travers leurs supports habituels (site Internet, journal municipal, affichage en ville) soit en investissant des espaces publics (parcs, jardin, bâtiment) à l'aide d'installations légères.

## Zone géographique pour la coordination régionale et le débat de clôture :

Les actions auront essentiellement lieu sur les 8 départements franciliens. Des déplacements en France ou à l'étranger sont à prévoir (participation à des colloques par exemple). D'autres déplacements vers l'Ile-de-France sont aussi prévisibles (membres du comité scientifique ou intervenants non franciliens).

## Zone géographique pour les actions auprès des publics du 93 :

Le département de la Seine-Saint-Denis reste la référence pour les travaux d'ateliers des groupes et pour les restitutions prévues en fin de parcours. Par contre, concernant les lieux de sorties et la rencontre finale entre les groupes des différents départements, toute la région Ile-de-France est privilégiée.

Des restitutions publiques locales dans les villes des groupes de participants sont organisées.

**Intérêt régional :**

Implantée sur l'ensemble du territoire francilien l'opération "Question de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers la confrontation entre science et société. Depuis 2011, l'ensemble des départements franciliens est couvert.

QSEC permet également à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille pas habituellement et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.

- Etre l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

- Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

#### Public(s) cible(s) :

F93 privilégie l'inscription de groupes d'adultes. Deux classes de lycées sont néanmoins invitées à participer chaque année à l'initiative. Depuis le début de QSEC, la recherche effective des groupes s'effectue dans le cadre d'un partenariat étroit avec les villes du département et plus particulièrement en collaboration avec les services culturels, les services en charge de la vie associative ou de la citoyenneté. Le principe consiste à opérer une lecture croisée entre le thème et la vie locale de manière à repérer des groupes d'habitants qui sont soit concernés par le thème de l'année soit en demande « permanente » d'un travail de recherche et d'expression citoyenne.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	105 700,00	50,09%
Frais de comité scientifique	4 500,00	2,13%
Frais animation des groupes (supports documentaires, de communication et de restitution locale; restauration, consommable, locations, visites)	13 800,00	6,54%
Colloque régional	50 000,00	23,70%
Frais de gestion pour la coordination régionale	37 000,00	17,54%
Total	211 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	201 000,00	95,26%
D2RT IdF	10 000,00	4,74%
Total	211 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2012	100 500,00 €
2013	100 500,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2009	Questions de sciences, Enjeux citoyens	83 050,00 €
2010	Questions de sciences, Enjeux citoyens	114 400,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	320 800,00 €
	Montant total	518 250,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002477</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : ASTS - QSEC 2012</b>
---------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	54 000,00 €	83,33 %	45 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		45 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-392007-PJ92-007  
392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ASTS ASS SCIENCE TECHNOLOGIE & SOCIETE  
 Adresse administrative : 33 BOULEVARD KELLERMANN  
75013 PARIS 13  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Objet : L'association se donne pour mission d'explorer et de faire connaître les relations qui existent entre l'évolution scientifique et technologique et le développement de la société. Elle s'attache à être un lieu de réflexion et de confrontation destiné aux chercheurs, scientifiques, ingénieurs, cadres, techniciens, médiateurs, responsables d'institutions de culture scientifique et technique, ainsi qu'à toutes personnes qui s'interrogent de manière citoyenne ou professionnelle sur le sens des enjeux du développement scientifique et technique.

Date de publication au JO : 11 juillet 2005

N° SIRET : 32810007800034

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
 Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Les objectifs du projet sont de plusieurs ordres : intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens,

chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut. Il s'agit par là de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des francilien-ne-s de comprendre et de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue des parcours de réflexion dans lesquels s'engagent durant plusieurs mois les groupes d'habitants participant, un débat de clôture d'ampleur régionale réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus. Par tous ces aspects, QSEC est un projet structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

QSEC fait aussi du Conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes (associations de culture scientifique, universités et organismes de recherche, ONG, etc.) autour d'une opération commune et fédératrice.

### **Description :**

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile.

Ce dialogue entre ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur

disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

### **Moyens mis en œuvre :**

Partenaires scientifiques :

Au niveau régional, un comité scientifique spécifique est mis en place chaque année en fonction de la thématique retenue.

Partenaires scientifiques à même d'accompagner les groupes du Val-de-Marne

Université Paris VII, CNRS, INSERM, INSEE, OCDE..

Actions de communication vers le public :

Les publics participants sont directement sollicités, sans opération de communication publique. Une fois lancée, l'opération est rendue visible par l'utilisation de différents supports : site Internet, créations multimédias, réseaux sociaux de l'Internet, relations presse.

août 2012 – août 2013 (intégralité de la saison 4)

août à décembre 2012 : prospection des groupes

décembre 2012 à mi-mai 2013 : parcours de réflexion et réalisation des restitutions

fin mai 2013 : débat régional

juin à août 2013 : mise en valeur des restitutions, bilans

### **Intérêt régional :**

Implantée sur l'ensemble du territoire francilien l'opération "Question de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers la confrontation entre science et société. Depuis 2011, l'ensemble des départements franciliens est couvert.

QSEC permet également à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille pas habituellement et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.

- Faire du Conseil régional l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

- Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

### **Public(s) cible(s) :**

Recrutement de 10 groupes les plus divers possibles dans leurs origines sociales, géographiques et culturelles (lycéens, adultes actifs, retraités, etc.).

Lieu des opérations : Val-de-Marne

### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	35 100,00	65,00%	CRIF	45 000,00	83,33%
FRAIS D'ANIMATION (supports documentaires, de communication et de restitution locale; transport, restauration, consommable, locations, visites)	15 500,00	28,70%	D2RT IdF	9 000,00	16,67%
FRAIS DE GESTION	3 400,00	6,30%	Total	54 000,00	100,00%
Total	54 000,00	100,00%			

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	22 500,00 €
2013	22 500,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Investissement	20 560,00 €
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	40 000,00 €
2009	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	7 920,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	35 000,00 €
2010	Questions de sciences, Enjeux citoyens	11 600,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	30 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	67 500,00 €
	Montant total	212 580,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002480</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : PLANETE SCIENCES - QSEC 2012</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	80 200,00 €	88,78 %	71 200,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		71 200,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-392007-PJ92-007  
392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PLANETE SCIENCES IDF  
 Adresse administrative : 6 RUE EMMANUEL PASTRE  
 91000 EVRY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Didier PONGE, Président

Objet : Favoriser auprès des jeunes l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques.

Date de publication au JO : 25 janvier 2003

N° SIRET : 32752971500036

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
 Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Les objectifs du dispositif sont de plusieurs ordres : intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens, chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut. Il s'agit par là de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des francilien-ne-s de comprendre et de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et

participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue des parcours de réflexion dans lesquels s'engagent durant plusieurs mois les groupes d'habitants participant, un débat de clôture d'ampleur régionale réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus.

Par tous ces aspects, QSEC est un dispositif structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

QSEC fait aussi du Conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes (associations de culture scientifique, universités et organismes de recherche, ONG, etc.) autour d'une opération commune et fédératrice.

### **Description :**

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile.

Ce dialogue entre ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

### **Moyens mis en œuvre :**

Conformément à la Charte de partenariat, un comité scientifique est mis en place et composé de chercheurs qui relèvent de l'ensemble des disciplines susceptibles de s'intéresser au champ thématique développé et qui lui apportent leur garantie scientifique.

Des actions de communication à l'échelle départementale vers le public :

Planète Sciences Ile-de-France profitera de ces nombreux partenaires au sein du département pour communiquer sur le projet. Ainsi, à chaque manifestation, une plaquette de présentation pourra être distribuée. Elle reprendra les éléments du projet. Ce type de communication devrait permettre de recruter des groupes « nouveaux ».

Pour l'évaluation régionale :

Chaque saison, une évaluation du projet est menée. Elle a pour but, via une analyse de toutes ou partie des phases de mise en œuvre de l'opération auprès des publics, d'identifier les points forts du projet comme les zones d'amélioration possible en vue de la saison suivante.

D'un point de vue méthodologique, il s'agit plus particulièrement de conduire une étude qualitative sur les publics participants, leur vécu, leur ressenti, la transformation éventuelle de leur rapport à la science, la recherche, et au thème traité durant la saison. Aux techniques qualitatives (entretiens individuels et collectifs, observations) s'ajoutent celles de l'évaluation quantitative (enquête par questionnaire notamment).

L'évaluation permet ainsi, chaque année, de disposer d'une analyse objective portant sur les techniques de médiation utilisées et sur les protocoles participatifs mis en œuvre auprès des groupes d'habitants.

L'étude prend la forme d'un rapport spécifique (accompagné d'une synthèse) communiqué à l'ensemble des partenaires du projet en vue d'une réflexion critique visant l'amélioration des modalités de mise en œuvre au sein du dispositif. Des éléments issus de ce rapport sont également extraits afin de nourrir le rapport d'activités publié sur Internet et en version papier.

### **Intérêt régional :**

Implantée sur l'ensemble du territoire francilien l'opération "Question de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers la confrontation entre science et société. Depuis 2011, l'ensemble des départements franciliens est couvert.

QSEC permet également à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille pas habituellement et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.

- Faire du Conseil régional l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.
- Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

### **Public(s) cible(s) :**

Groupes constitués (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, habitants d'une commune, etc.)

Structures implantées dans le département de l'Essonne

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2012

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	46 200,00	57,61%	CRIF	71 200,00	88,78%
FRAIS D'ANIMATION (supports documentaires, de communication et de restitution locale; transport, restauration, consommable, locations, visites)	13 000,00	16,21%	D2RT IdF	9 000,00	11,22%
Evaluation du dispositif	15 000,00	18,70%	Total	80 200,00	100,00%
FRAIS DE GESTION	6 000,00	7,48%			
Total	80 200,00	100,00%			

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2012	35 600,00 €
2013	35 600,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Education à l'environnement vers un développement durable	5 500,00 €
2009	Questions de sciences, Enjeux citoyens	51 800,00 €
2010	Questions de sciences, Enjeux citoyens	95 570,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	18 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	99 300,00 €
	Montant total	294 170,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002482</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : PARC AUX ÉTOILES - QSEC 2012</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	104 130,00 €	91,36 %	95 130,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>95 130,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-392007-PJ92-007  
392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LE PARC AUX ETOILES  
 Adresse administrative : 2 RUE DE LA CHAPELLE  
78510 TRIEL S/SEINE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : PHILIPPE GINESTE, Directeur

Objet : VULGARISATION DES ACTIVITES SCIENTIFIQUES DE L'ESPACE ET DE L'ASTRONOMIE

Date de publication au JO : 29 novembre 1989

N° SIRET : 37859570600011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
 Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Les objectifs du dispositif sont de plusieurs ordres : intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens, chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut. Il s'agit par là de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des francilien-ne-s de comprendre et de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et

participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue des parcours de réflexion dans lesquels s'engagent durant plusieurs mois les groupes d'habitants participant, un débat de clôture d'ampleur régionale réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre, permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus.

Par tous ces aspects, QSEC est un dispositif structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

QSEC fait aussi du Conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes (associations de culture scientifique, universités et organismes de recherche, ONG, etc.) autour d'une opération commune et fédératrice.

### **Description :**

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile.

Ce dialogue entre ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

### **Moyens mis en œuvre :**

Mise en place d'un comité scientifique permanent (un professeur émérite de science de l'information et de la communication à l'Université Paris VII-Diderot, une journaliste, un responsable d'Universciences) et d'un comité scientifique annuel de trois spécialistes du thème retenu sera constitué pour accompagner le projet.

Des partenaires scientifiques à même d'accompagner les groupes du département des Yvelines seront mobilisés aussi bien à l'échelle du département des Yvelines, de la région Ile-de-France, ou en provenance d'autres régions : Université de St-Quentin-en-Yvelines, Université de Cergy-Pontoise, Université Paris Diderot, Université Nancy II, CEA de Saclay, CNRS, etc.

Des actions de communication vers le public sont prévues:

Pour les actions départementales

Les publics participants sont directement sollicités, sans opération de communication publique.

Au terme des rencontres et visites, les groupes sont invités à produire des restitutions publiques locales afin de partager les éléments de réponse obtenus et les enjeux, questionnements et doutes qu'ils ont fait émerger. Ces restitutions prennent des formes diverses, adaptées à chaque groupe et à chaque parcours : émission de radio, publication dans un journal, création d'une exposition ou d'une œuvre sonore, campagne d'affichage, montage vidéo...

Montrées localement à l'échelle de l'institution (lycée, maison de quartier, etc.), de la ville d'appartenance du groupe (par la mise à disposition de panneaux d'affichage municipaux pour la diffusion d'affiches, par exemple) ou plus largement via des supports papier ou virtuels, les restitutions permettent, du fait de leur diffusion, de toucher un public secondaire bien plus large que celui des participants de la saison QSEC.

Pour les groupes qui s'engagent dans cette phase de l'opération, les restitutions constituent ainsi un moment privilégié d'expression publique, en parallèle à la tenue du débat de clôture régional.

Pour la communication régionale

Conception, production et diffusion de documents de lancement de la 4e saison (incluant affiches, présentations du projet, communiqué de presse et dossier de presse) puis de supports .

Communication spécifique auprès de la presse : organisation d'une conférence de lancement, d'une fenêtre presse de mi-parcours, et invitation au débat de clôture.

Développement des outils web complémentaires au site Internet :

- Le blog : <http://leblog-qsec.fr> Elément central de la communication de QSEC, le blog permet de suivre l'activité des groupes tout au long de la saison : comment les groupes décident-ils des sujets dont ils vont traiter ? Comment se déroulent les rencontres avec les spécialistes et les visites ? Comment se prépare le débat de clôture ?

Durant 9 mois, les rédacteurs de l'équipe se relaient pour écrire la majorité du contenu publié sur le blog, soit en moyenne un article par semaine.

- La page Facebook : <https://www.facebook.com/qsec.fr> Active depuis décembre 2010, la page a fait quotidiennement le lien entre le projet et ses « fans ». Les publications viennent soit du blog (afin d'inciter à visiter celui-ci), soit de sites proposant des contenus relatifs au thème annuel (articles de presse en particulier).

- Le compte Twitter : <http://twitter.com/#!/qsec> Créé pour des cibles bien particulières (journalistes, blogueurs scientifiques, réseaux de la Communauté Sciences et Techniques), le compte Twitter sert de plateforme d'information et de relais aux contenus publiés sur le site et sur le blog.

Calendrier du projet :

Août 2012 à août 2013 : 4e saison du projet QSEC. Recherche de groupes (août-novembre 2012), conception et organisation des parcours (novembre 2012-mai/juin 2013), participation au débat de clôture et réalisation des restitutions (mai-août 2013).

**Intérêt régional :**

Implantée sur l'ensemble du territoire francilien l'opération "Question de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers la confrontation entre science et société. Depuis 2011, l'ensemble des départements franciliens est couvert.

QSEC permet également à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille pas habituellement et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.

- Faire du Conseil régional l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.
- Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

**Public(s) cible(s) :**

A l'échelle du département, l'objectif est de mobiliser 12 à 13 groupes d'habitants les plus divers possibles dans leurs origines sociales, géographiques et culturelles : lycéens, adultes actifs, retraités, etc. Un effort tout particulier est réalisé par le Parc aux Etoiles afin de toucher prioritairement des publics d'adultes, traditionnellement peu touchés par les projets de culture scientifique (par comparaison aux publics scolaires). De plus, un volontarisme renouvelé chaque saison permet de toucher toutes les catégories sociales, avec une implication particulière des populations qui restent souvent à l'écart des programmes culturels traditionnels (habitants de quartiers en difficulté, populations d'origine étrangère, retraités, etc).

Depuis le début de QSEC, la recherche effective des groupes s'effectue dans le cadre d'un partenariat étroit avec les villes du département (Poissy, Andrésy, Triel-sur-Seine, Achères, etc.) et plus particulièrement en collaboration avec les services culturels, les services en charge de la vie associative ou de la citoyenneté. Le principe consiste à opérer une lecture croisée entre le thème annuel de QSEC et la vie locale, de manière à repérer des groupes d'habitants qui sont soit concernés par le thème de l'année, soit en demande d'un travail de recherche et d'expression citoyenne.

Le département des Yvelines reste la référence pour les travaux d'ateliers des groupes et pour les restitutions prévues en fin de parcours. Par contre, concernant les lieux de visite et la rencontre finale (débat de clôture) entre les groupes des différents départements, toute la région Ile-de-France est privilégiée.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2012

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	32 830,00	31,53%	CRIF	95 130,00	91,36%
Frais d'animation (supports documentaires, de communication et de restitution locale; transport, restauration, consommable, locations, visites)	30 000,00	28,81%	D2RT IdF	9 000,00	8,64%
FRAIS DE GESTION	1 300,00	1,25%	Total	104 130,00	100,00%
Communication régionale	40 000,00	38,41%			
Total	104 130,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2012	47 565,00 €
2013	47 565,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Questions de sciences, Enjeux citoyens	65 150,00 €
2010	Questions de sciences, Enjeux citoyens	247 925,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	4 000,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	1 100,00 €
	Montant total	318 175,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002484</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : TERRE AVENIR - QSEC 2012</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	54 000,00 €	83,33 %	45 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		45 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-392007-PJ92-007  
392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : TERRE AVENIR  
 Adresse administrative : BRASSEAUX  
 77560 VILLIERS ST GEORGES  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Objet : Enseignement pédagogique sur le développement durable et plus généralement la diffusion de la culture scientifique et technique.

Date de publication au JO : 3 février 2007

N° SIRET : 49761708400015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
 Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Les objectifs du projet sont divers : intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens, chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut.

QSEC fait aussi du Conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'objectifs communs.

Il s'agit par là de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des francilien-ne-s de comprendre et de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue du débat au sein des groupes, un débat de clôture réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus.

Par tous ces aspects, QSEC est un projet structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

### **Description :**

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile.

Ce dialogue est ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

**Moyens mis en œuvre :**

Partenaires scientifiques :

Au niveau régional, un comité scientifique spécifique est mis en place chaque année en fonction de la thématique retenue.

Pour la saison concernée, un relais sera fait auprès des partenaires susceptibles d'accompagner les groupes du 77 (Cnrs, Cea, Inra, Universités..)

Actions de communication vers le public :

Les publics participants sont directement sollicités, sans faire appel à une communication publique. Une fois lancée, l'opération est rendue visible par l'utilisation des différents supports : site internet, créations multimédias, réseaux sociaux de l'internet, relations presses

**Intérêt régional :**

Implanter sur l'ensemble du territoire francilien une opération régionale de CST résolument tournée vers la culture scientifique et technique.

- Permettre à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille pas habituellement, et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.
- Faire du Conseil régional l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.
- Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

**Public(s) cible(s) :**

Fonctionnement à partir d'une douzaine de groupes les plus divers possibles dans leurs origines sociales, géographique et culturelles (lycéens, adultes actifs, retraités, etc...)

Territoire d'intervention : Seine-et-Marne

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2012

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	39 960,00	74,00%
Frais d'animation (frais documentaires, de communicatin et de restitution locale; transport, restauration, consommable, locations, visites)	12 420,00	23,00%
Frais de gestion - fonctionnement	1 620,00	3,00%
Total	54 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Régioen Ile-de-France	45 000,00	83,33%
D2RT IdF	9 000,00	16,67%
Total	54 000,00	100,00%

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	22 500,00 €
2013	22 500,00 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	9 500,00 €
2009	Education à l'environnement vers un développement durable	13 000,00 €
2009	Divers Dispositifs en fonctionnement	11 000,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	10 000,00 €
2010	Education à l'environnement vers un développement durable	12 000,00 €
2010	Questions de sciences, Enjeux citoyens	11 600,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	67 500,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	23 000,00 €
	Montant total	157 600,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002486</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : PARIS MONTAGNE - QSEC 2012</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	54 000,00 €	83,33 %	45 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		45 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-392007-PJ92-007  
392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PARIS MONTAGNE  
 Adresse administrative : 45 ARUE D ULM  
 75230 PARIS CEDEX 05  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant :

Objet : NC

Date de publication au JO : 24 avril 2006

N° SIRET : 49094136600018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
 Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Les objectifs du projet sont de plusieurs ordres: intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens, chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut. Il s'agit par là de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des franciliens de comprendre et de s'appropriier les enjeux posés par les avancées scientifiques et participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue des parcours de réflexion dans lesquels s'engagent durant plusieurs mois les groupes d'habitants participant, un débat de clôture d'ampleur régionale réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre, permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus.

Par tous ces aspects, QSEC est un projet structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

QSEC fait aussi du conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes (associations de culture scientifique, universités et organismes de recherche, ONG, etc.) autour d'une opération commune et fédératrice.

### **Description :**

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile.

Ce dialogue entre ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

**Moyens mis en œuvre :**

Pour accompagner les groupes de travail, l'association met à disposition différentes ressources :

- des experts pouvant intervenir sur le lieu de rencontre du groupe, ayant pour missions d'aider les participants à approfondir le thème ou à le relier à d'autres problèmes. Ils peuvent également produire un témoignage en lien avec le thème
- des visites (musée, laboratoires, etc.) ayant également pour vocation de permettre au groupe d'aller le plus loin possible dans son travail de débat.

Une fois les parcours terminés, les groupes ont la possibilité de diffuser sur leur ville une sélection de leurs réflexions.

**Intérêt régional :**

Implantée sur l'ensemble du territoire francilien l'opération "Question de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers la confrontation entre science et société, en permettant un transfert d'expérience et de savoir faire des départements les plus avancés vers ceux qui en ont le plus besoin. Depuis 2011, l'ensemble des départements franciliens est couvert.

QSEC permet également à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille pas habituellement et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.

Faire du Conseil régional l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

**Public(s) cible(s) :**

Recrutement d'une dizaine de groupes les plus divers possibles dans leurs origines sociales, géographiques et culturelles (lycéens, adultes actifs, retraités, etc.).

Lieu des opérations : Paris

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2012

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	32 400,00	60,00%
FRAIS D'ANIMATION (supports documentaire, de communication et de restitution locale; restauration, consommables, locations, visites)	16 200,00	30,00%
FRAIS DE GESTION	5 400,00	10,00%
Total	54 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CRIF	45 000,00	83,33%
D2RT IdF	9 000,00	16,67%
Total	54 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2012	22 500,00 €
2013	22 500,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2010	Questions de sciences, Enjeux citoyens	11 600,00 €
2010	Soutien aux actions favorisant l'accès à l'enseignement supérieur des lycéens défavorisés	40 000,00 €
2010	Ouverture sociale	50 000,00 €
2011	Ouverture sociale	50 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	67 500,00 €
	Montant total	234 100,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002487</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : EXPLORADOME - QSEC 2012</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	64 000,00 €	85,94 %	55 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		55 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-392007-PJ92-007  
392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE  
 Adresse administrative : 14-18 AVENUE HENRI BARBUSSE  
 94400 VITRY-SUR-SEINE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Goëry DELACÔTE, Président

**Objet :** L'association a pour but de contribuer au développement de l'éducation, de la formation et de la culture dans les domaines scientifiques et techniques. Dans une perspective socio éducative, la sensibilisation des jeunes à l'environnement pour un développement durable et les activités liées aux différentes formes d'art font partie de ses priorités. Le développement du fonctionnement en réseaux, support naturel de son activité, est privilégié.

Date de publication au JO : 16 août 1997

N° SIRET : 41406570600031

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
 Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Les objectifs du projet sont de plusieurs ordres: intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens, chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut. Il s'agit par là

de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des francilien-ne-s de comprendre et de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue des parcours de réflexion dans lesquels s'engagent durant plusieurs mois les groupes d'habitants participant, un débat de clôture d'ampleur régional réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre, permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus. Par tous ces aspects, QSEC est un projet structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

QSEC fait aussi du Conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes (associations de culture scientifique, universités et organismes de recherche, ONG, etc.) autour d'une opération commune et fédératrice.

### **Description :**

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile.

Ce dialogue entre ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de

recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

### **Moyens mis en œuvre :**

Partenaires scientifiques :

Au niveau régional, un comité scientifique spécifique est mis en place chaque année en fonction de la thématique retenue.

Partenaires scientifiques à même d'accompagner des groupes Hauts-de-Seine (92) :

Ville de Boulogne-Billancourt, Centre de Documentation Pédagogique 92 (boulogne-billancourt), La main à la pâte (Montrouge), La maison des sciences (Châtenay-Malabry), Le Cube (Issy les moulineaux), Médiathèque de Rueil Malmaison, CNRS, Université Ouest Nanterre La Défense.

Avec la participation de conseil scientifique de l'Exploradôme : Jack Guichard, président du comité scientifique et pédagogique, professeur des Universités, ancien directeur du Palais de la découverte, Olivier Godard, directeur de recherche CNRS, Département Humanités et Sciences Sociale, Ecole polytechnique et Serge Tisseron, psychiatre, psychanalyste, docteur en psychologie.

Actions de communication vers le public :

Les publics participants sont directement sollicités, sans opération de communication publique. Une fois lancée, l'opération est rendue visible par l'utilisation de différents supports : site internet, créations multimédias, réseaux sociaux de l'internet, relations presse.

### **Intérêt régional :**

Implantée sur l'ensemble du territoire francilien l'opération "Question de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers la confrontation entre science et société, en permettant un transfert d'expérience et de savoir faire des départements les plus en avancés vers ceux qui en ont le plus besoin. Depuis 2011, l'ensemble des départements franciliens est couvert.

QSEC permet également à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille pas habituellement et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.

- Faire du Conseil régional l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.
- Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

### **Public(s) cible(s) :**

Recrutement de 10 groupes les plus divers possibles dans leurs origines sociales, géographiques et culturelles (lycéens, adultes actifs, retraités, etc .) sur le territoire des Hauts-de-Seine

### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens**

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	54 000,00	84,38%	CRIF	55 000,00	85,94%
FRAIS DE GESTION	4 000,00	6,25%	D2RT IdF	9 000,00	14,06%
FRAIS D'ANIMATION (supports documentaire, de communication et de restitution locale; transport, restauration, consommables, locations, visites)	6 000,00	9,38%	Total	64 000,00	100,00%
Total	64 000,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2012	27 500,00 €
2013	27 500,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	34 700,00 €
2009	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2009	Aide pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux sites et produits touristiques	10 943,29 €
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	300,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	30 000,00 €
2010	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	700,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	40 050,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	34 100,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	10 000,00 €
	Montant total	205 793,29 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002489</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : PETITS DEBROUILLARDS - QSEC 2012</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, Enjeux citoyens	64 000,00 €	85,94 %	55 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		55 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-392007-PJ92-007  
392007014-Diffusion de la culture scientifique et technique

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE

Adresse administrative : CSI - LA HALLE AUX CUIRS  
75930 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Marie BODEUX, Présidente

Objet : L'association a pour objet, dans le cadre et les limites de la région Ile-de-France, de favoriser auprès d'un large public, et plus particulièrement les enfants et adolescents, l'intérêt, la connaissance et la pratique des Sciences et Techniques expérimentales, à partir de leur aspect ludique avec du matériel simple d'usage courant.

Dans cette orientation, elle se propose :

- d'organiser et promouvoir des activités scientifiques dans les domaines scolaires et extrascolaires ayant une structure d'accueil adéquate.
- de collaborer avec des éducateurs et des enseignants aux activités d'éveil et de temps libre.
- de former et mettre à disposition des animateurs spécialisés pour répondre aux demandes des collectivités intéressées par son action.
- de former également à cette méthode et sur demande, des éducateurs et des enseignants.
- de promouvoir la création de "clubs Petits débrouillards" et d'en assurer le suivi.
- de diffuser les réalisations de ses membres au cours d'événements, d'expositions nationales ou internationales, ou sur des supports médiatiques, revues, réseaux de communication...
- de respecter l'éthique et les consignes de l'Association Nationale des Petits Débrouillards dans le cadre de la convention établie avec cette dernière.

Date de publication au JO : 15 janvier 2000

N° SIRET : 42994326900028

## PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, Enjeux citoyens  
Rapport Cadre : du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2012  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2013  
Démarrage anticipé de projet : Non

### Objectifs :

Les objectifs du projet sont de plusieurs ordres: intégrer la science à la culture de tout un chacun, faire expérimenter les formes et les atouts du débat, nourrir la réflexion menée à propos de quelques-unes des grandes problématiques de notre temps. QSEC vise ainsi à développer un dialogue entre citoyens, chercheurs et élus, tout en faisant conserver à chacun son propre rôle et son propre statut. Il s'agit par là de créer les conditions d'un apprentissage collectif du débat et de la polémique, dynamique nécessaire à l'exercice de la démocratie.

La Région Ile-de-France, à travers cette politique, a l'ambition de donner les moyens à l'ensemble des francilien-ne-s de comprendre et de s'approprier les enjeux posés par les avancées scientifiques et participer aux débats qui seront mis en oeuvre.

A l'issue des parcours de réflexion dans lesquels s'engagent durant plusieurs mois les groupes d'habitants participant, un débat de clôture d'ampleur régionale réunit l'ensemble des acteurs afin d'effectuer une synthèse et une confrontation de points de vue et analyses sur la thématique annuelle. Ce temps de rencontre, permet aux citoyens francilien-ne-s de débattre avec des experts et des élus. Par tous ces aspects, QSEC est un projet structurant pour la culture scientifique et citoyenne et doit permettre d'instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques et citoyens, basé sur la confiance mutuelle, la construction de repères communs et la compréhension des responsabilités de chacun.

QSEC fait aussi du Conseil régional, l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes (associations de culture scientifique, universités et organismes de recherche, ONG, etc.) autour d'une opération commune et fédératrice.

### Description :

Le dispositif "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. QSEC vise à impliquer et faire dialoguer les acteurs de la science, de la société civile et les élus autour d'une thématique scientifique annuelle à fort enjeu sociétal.

Reposant sur une démarche participative, ce dispositif s'appuie sur un réseau fédérateur de huit associations de culture scientifique (opérateurs départementaux) afin d'animer des débats locaux sous différentes formes.

Chaque année, environ 80 groupes de citoyen-ne-s, soit environ un millier de francilien-ne-s, répartis sur l'ensemble du territoire régional sont mobilisés et accompagnés pour questionner, explorer et réfléchir sur un thème faisant entrer en dialogue les acteurs de la science et de la société civile. Ce dialogue entre ainsi en parfaite adéquation avec l'une des quatre priorités de la politique régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

Le principe de ce projet est d'organiser tous les ans à l'échelle de la Région Ile-de-France un grand débat-réflexion autour d'un thème scientifique. Ce thème est validé en comité de pilotage au plus tard en mai.

Chaque opérateur départemental communique sur ce dispositif et thème afin de constituer des groupes de travail très divers (scolaires, retraités, comités d'entreprises, militants associatifs, ...). Ceux-ci travaillent simultanément sur un thème unique qu'ils traitent à leur manière dans le cadre d'un parcours étalé sur plusieurs mois, disposant ainsi de toute latitude pour décliner et construire ce parcours d'approfondissement.

Les axes de travail et dépenses attenantes sont identifiés au plus tard en novembre.

D'un point de vue territorial, il est proposé que 20 % relèvent du rural et 80 % des zones urbaines dont 1/3 de quartiers situés en « Politique de la ville ».

La taille des groupes pourrait être comprise entre 10 et 30 personnes. Chaque département déploiera le projet auprès de 12 – 13 groupes.

Chaque groupe désigne un représentant qui sera l'interface entre le groupe et l'acteur opérationnel départemental.

Les groupes bénéficient de l'appui d'un opérateur de proximité pour les aider à identifier un scientifique, à construire leur questionnement et un parcours de découverte adapté. Des moyens sont donc à leur disposition pour organiser des visites occasionnant des déplacements (musées, entreprises, centres de recherche, site institutionnel lié au projet...) ou l'achat de supports documentaires leur permettant ainsi de nourrir leur réflexion.

A l'issue, chaque groupe produit une « restitution » à l'échelon local qui sera l'occasion de communiquer les éléments.

A ce titre, QSEC est un projet fédérateur de médiation scientifique d'ampleur régionale.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de s'impliquer, ils seront fonction de la thématique choisie pour la saison 4.

A titre d'exemple : le Conseil Général du Val d'Oise, ATD Quart Monde, La Case, Maisons de Quartier et Centres sociaux à Argenteuil, Lycée de Montmorency, Centre social de Goussainville, Université de Cergy, Essec. Maisons de quartier à Villiers-Le-Bel, Centre social à Garges les Goussainville, Service Jeunesse de Montmagny, ...

Au niveau régional, un comité scientifique spécifique est mis en place chaque année en fonction de la thématique retenue.

Partenaires scientifiques à même d'accompagner les groupes du Val d'Oise (sélection) :

Les Membres du Conseil Scientifique des Petits Débrouillards IDF seront associés et suivant la thématique l'un d'entre eux pourra être particulièrement sollicité. Ils auront aussi à mettre à contribution leur réseau de contacts personnels pour orienter le travail de l'équipe mobilisée sur le projet.

Le conseil scientifique est composé de 9 membres

Actions de communication vers le public : Les publics participants sont directement sollicités, sans opération de communication publique. Une fois lancée, l'opération est rendue visible par l'utilisation de différents supports : site Internet, créations multimédias, réseaux sociaux de l'Internet, relations presse.

#### **Intérêt régional :**

Implantée sur l'ensemble du territoire francilien l'opération "Question de Sciences, Enjeux Citoyens" s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers la confrontation entre science et société. Depuis 2011, l'ensemble des départements franciliens est couvert.

QSEC permet également à la Région d'identifier nombre d'acteurs locaux avec lesquels elle ne travaille

pas habituellement et sur lesquels elle pourra s'appuyer ultérieurement.

- Faire du Conseil régional l'initiateur d'un dialogue institutionnel renforcé visant la coopération entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.
- Construire une identité francilienne en matière de débat public, en invitant des habitants d'âges et d'origines sociales, géographiques, culturelles très différents à échanger autour d'une même question et à s'inscrire dans une même démarche.

#### Public(s) cible(s) :

Recrutement de 10 groupes les plus divers possibles dans leurs origines sociales, géographiques et culturelles (adultes, retraités, étudiants, lycéens, ..) sur le territoire du Val d'Oise

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	44 000,00	68,75%
Frais d'animation (supports documentaires, de communication et de restitution locale; transport, restauration, consommable, locations, visites)	16 000,00	25,00%
FRAIS DE GESTION	4 000,00	6,25%
Total	64 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	55 000,00	85,94%
D2RT IdF	9 000,00	14,06%
Total	64 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	27 500,00 €
2013	27 500,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	5 000,00 €
2009	Projets de prévention et éducation à la santé du PRSP (Plan régional de santé publique)	3 300,00 €
2009	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée dans l'intérêt régionale	50 000,00 €
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	35 000,00 €
2009	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2010	Education à l'environnement vers un développement durable	7 500,00 €
2010	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	50 000,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	30 000,00 €
2011	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	10 840,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	50 000,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	13 500,00 €
2011	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Investissement	9 600,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	34 100,00 €
	Montant total	328 840,00 €

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION :  
CONVENTION-TYPE DE GESTION DES DIM NON  
LABELLISES POUR LA PERIODE 2012-2015**

**Convention n°**

relative à la fin de gestion des programmes 2005 à 2011 du « nom du réseau DIM »

entre

**La Région Ile-de-France**

dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS  
représentée par son Président, **Monsieur Jean-Paul HUCHON**,  
en vertu de la délibération n°CP

ci-après dénommée la Région,

d'une part,

et

**ORGANISME BENEFICIAIRE**

N° de Siret :

Statut juridique :

dont le siège social est situé

représenté par

ci-après dénommé « »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- la labellisation des thématiques « » comme Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) par délibération n° CR du , pour la période 200X-2011 ;
- le soutien au programmes 200X à 2011 du « nom du réseau DIM »,
- que l'« organisme bénéficiaire » avait été désigné par les membres du DIM pour passer convention avec la Région et être l'établissement gestionnaire de la subvention régionale et que de ce fait, il s'est engagé à en assurer la gestion administrative et financière jusqu'à l'achèvement des programmes 200X à 2011,
- que le « nom du DIM » n'a pas été reconduit pour la période 2012-2015 (cf. délibération n°CR 97-11).

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par délibération n°CP du , la Région a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60.000 €, à l'« organisme bénéficiaire », afin de permettre la fin de la gestion des programmes 200X à 2011 du « nom du réseau ».

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Région d'Ile-de-France et l'« organisme bénéficiaire ».

## **ARTICLE 2 : LES OBLIGATIONS DE L' « organisme bénéficiaire »**

L'« organisme bénéficiaire » s'engage à :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur ;
- respecter les procédures de mise en concurrence pour la passation des marchés auxquelles l'« organisme bénéficiaire » peut être assujéti tant au regard du droit français que communautaire ;
- communiquer à la Région, dans un délai de 3 mois, suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de la personne habilitée à certifier les comptes ;
- présenter à la Région, dans l'année suivant l'appel de fonds pour le solde de la convention, un compte d'emploi des subventions allouées par la Région et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à chaque projet ;
- fournir à la Région, sur sa demande, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée ;
- faciliter le contrôle sur place, par la Région ou par toute autre personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives ;
- conserver les pièces comptables et justificatives pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

## **ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS DE LA REGION**

La Région s'engage à soutenir financièrement l'« organisme bénéficiaire » pour la gestion des conventions relatives aux programme 200X à 2011 du « nom du réseau », par le versement d'une subvention de 60 000€, sous réserve du vote des crédits par l'assemblée délibérante et dans la limite de leur disponibilité.

Les dépenses de gestion correspondantes seront prises en compte à compter de la date de la délibération de la Commission permanente du Conseil régional.

## **ARTICLE 4 – LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de l'« organisme bénéficiaire », dont les coordonnées sont les suivantes :

- Domiciliation :
- Code banque :
- Code guichet :
- N° de compte :
- Clé RIB :

### **Caducité des engagements :**

Le bénéficiaire dispose d'un délai maximum d'un an à compter de la date de la délibération portant attribution de la subvention pour transmettre à l'administration

régionale une première demande de paiement (appel de fonds). Passé ce délai, ladite subvention devient caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut-être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an précité, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde de l'opération doit être présentée dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de demande de premier acompte. A défaut, la subvention devient caduque et le bénéfice du solde est perdu.

### **Modalités de versement :**

#### **Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.**

La demande de versement de subvention est remplie et signée par l' « organisme bénéficiaire », selon les modalités suivantes :

- L' « organisme bénéficiaire » pourra demander une avance de 30 % du montant de la subvention affectée à ces dépenses de gestion, sur présentation d'un état prévisionnel de trésorerie et d'un état prévisionnel des dépenses à engager dans les 12 mois à venir ;
- sur présentation des justificatifs de dépenses réalisées correspondant au montant de l'avance de 30%, certifiées sincères par la personne habilitée, la Région peut procéder au versement d'une nouvelle avance à valoir sur les dépenses à effectuer ;
- des versements d'acomptes pourront être demandés sur présentation d'une liste récapitulative des dépenses réalisées, qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de ces coûts environnés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le cumul des avances et des acomptes ne peut excéder 80% du montant de la subvention.

- Le solde est versé sur appel de fonds et après justification de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée, accompagné des documents suivants, signés par le représentant de la structure et par l'agent comptable, l'expert comptable, ou le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté, dans le cas contraire par la personne habilitée à valider les dépenses) qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement :
  - une liste détaillée récapitulative des dépenses réalisées dans le cadre de l'opération subventionnée ;
  - un compte-rendu financier (bilan équilibré des dépenses et recettes) des actions subventionnées.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le bénéficiaire de la subvention s'avèrent inférieures aux montants initialement prévus, la subvention régionale attribuée pourra être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, et par application du taux prévu à l'article 3, voire faire l'objet d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

### **ARTICLE 5 - DUREE**

La présente convention entre en vigueur à la date d'attribution de la subvention par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional à l'« organisme bénéficiaire » et prend fin au versement du solde de la subvention.

## **ARTICLE 6 – RESTITUTION EVENTUELLE**

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- si l'objet de la subvention a été modifié,
- dans le cas du non respect des obligations du bénéficiaire,
- en l'absence de production du compte rendu financier par l'« organisme bénéficiaire »

Il sera alors procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION**

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

## **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant préalablement soumis pour approbation à la Commission permanente du Conseil régional.

## **ARTICLE 9 – PIECES CONTRACTUELLES**

- La présente convention ;
- L'annexe technique à la convention.

Fait en trois exemplaires originaux à \_\_\_\_\_, le

Le représentant de l' « organisme  
bénéficiaire »

**Prénom NOM**

Le Président du  
Conseil régional d'Ile-de-France

**Jean-Paul HUCHON**

**ANNEXE 5 A LA DELIBERATION :  
FICHE PROJETS DE GESTION DES PROGRAMMES  
2007 A 2011 DES DIM LOGICIELS ET SYSTEMES  
COMPLEXES ET SCIENCES ECONOMIQUES**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12005073</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : GESTION DIMLSC</b>
-------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	60 000,00 €	100 %	60 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		60 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-192006-HP92-006  
19200601-Soutien aux DIM

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE CAMPUS PARIS SACLAY

Adresse administrative : RTE L ORME AUX MERISIERS  
91190 SAINT-AUBIN

Statut Juridique : Fondation

Représentant :

Objet : NC

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49809662700027

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)

Rapport Cadre : du 18/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Donner les moyens à la Fondation Campus Paris Saclay de suivre la gestion des conventions pluriannuelles 2007 à 2011 du DIM Logiciels et systèmes complexes.

**Moyens mis en œuvre :**

Personnels dédiés à la gestion administrative et financière des conventions contractées entre la Région et la Fondation entre 2007 et 2011.

**Intérêt régional :**

Assurer le suivi jusqu'à leur terme des programmes de recherche financés par la Région dans le cadre

des programmes 2007 à 2011 du DIM Logiciels et systèmes complexes.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Gestion administrative et financière	60 000,00	100,00%	Région ILe-de-France	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%	Total	60 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2012	20 000,00 €
2013	20 000,00 €
2014	20 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 350 100,00 €
2009	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	395 930,00 €
2009	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	1 285 500,00 €
2009	Manifestations scientifiques hors DIM	10 000,00 €
2010	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	496 055,00 €
2010	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	447 699,00 €
2010	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 305 000,00 €
2011	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 349 600,00 €
2011	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	150 000,00 €
	Montant total	6 789 884,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12005077</b>
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

<b>Objet : GESTION DIMECO</b>
-------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	60 000,00 €	100 %	60 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>60 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-92-6574-192006-HP92-006  
19200601-Soutien aux DIM

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ECOLE D ECONOMIE DE PARIS PARIS  
SCHOOLS OF ECONOMICS

Adresse administrative : 48 BD JOURDAN  
75014 PARIS 14

Statut Juridique : Fondation

Représentant :

Objet : NC

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49390266200011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)

Rapport Cadre : du 18/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Donner les moyens à la Fondation Ecole d'Economie de Paris de suivre la gestion des conventions pluriannuelles 2007 à 2011 du DIM Sciences économiques.

**Moyens mis en œuvre :**

Personnels dédiés à la gestion administrative et financière des conventions contractées entre la Région et la Fondation EEP entre 2007 et 2011.

**Intérêt régional :**

Assurer la pérennité des programmes de recherche financés par la Région dans le cadre des

programmes 2007 à 2011 du DIM sciences économiques.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Gestion administrative et financière	60 000,00	100,00%	Région Ile-de-France	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%	Total	60 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	20 000,00 €
2014	20 000,00 €
2015	20 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 400 000,00 €
2010	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 350 000,00 €
2011	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 000 000,00 €
	Montant total	3 750 000,00 €